

agglo
territoire"
énergies
renouvelables



Face aux enjeux de la transition énergétique, l'Agglo du Puy-en-Velay est engagée dans une politique volontariste pour tendre vers un territoire à énergie positive.



agglo territoire⁺ énergies renouvelables



En signant un **contrat chaleur renouvelable** avec l'ADEME, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay se dote d'un "Fonds Chaleur" permettant d'accompagner techniquement et financièrement les projets d'énergies renouvelables sur son territoire.

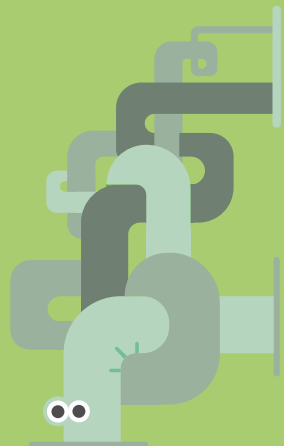




LES BÉNÉFICIAIRES ?

-  Toutes personnes morales disposant d'un N° de SIRET,
-  Les collectivités territoriales,
-  Les entreprises, y compris les exploitations agricoles,
-  Les associations (disposant de locaux),
-  Les bailleurs sociaux.





LES PROJETS ÉLIGIBLES ?



Solutions
bois

(bûches, plaquettes,
granulés)



Réseau
de chaleur



Solaire
thermique



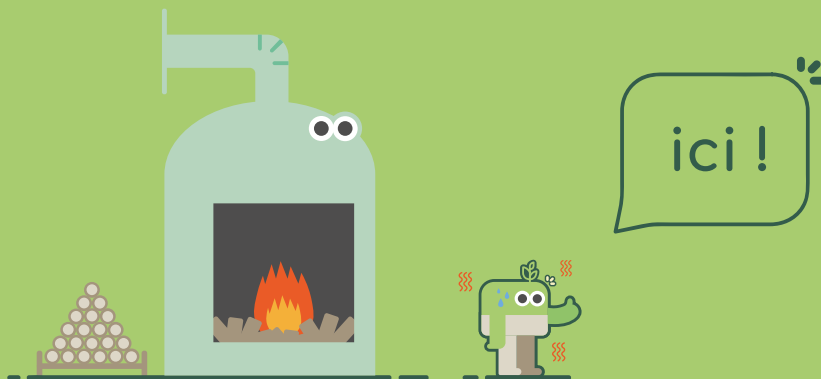
Géothermie
avec pompe
à chaleur

QUELLES AIDES ?

Un appui technique et administratif gratuit, assuré
par les services de la Communauté d'Agglo, pour :

- d l'étude préliminaire et l'étude de faisabilité,
- d la demande de subventions,
- d l'instruction technique
de la demande de subventions.





QUELLES AIDES ?

Un accompagnement financier* :

- d Jusqu'à 70 % pour les études : de faisabilité, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ...
- d Montant forfaitaire en fonction de la chaleur produite... jusqu'à 50% d'aide !

* Complément possible avec d'autres aides.



agflo territoire² énergies renouvelables

Vous êtes résolument engagé(e) dans la maîtrise de vos dépenses énergétiques ?

Vous avez un projet de production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire faisant appel aux ressources naturelles, renouvelables et locales ?

Pour vous conseiller :

Acteurs économiques :

Service Développement économique
04 71 00 57 03

Collectivités :

Service Appui aux territoires
04 43 18 01 04

contrat.chaleur@lepuyenvelay.fr

